

## Comment interroger les instruments de recherche existants pour répondre aux revendications mémorielles : l'exemple de la traite et de l'esclavage

Agnès Vatican

---

### Citer ce document / Cite this document :

Vatican Agnès. Comment interroger les instruments de recherche existants pour répondre aux revendications mémorielles : l'exemple de la traite et de l'esclavage. In: La Gazette des archives, n°220, 2010. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 147-155;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2010\\_num\\_220\\_4\\_4750](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4750)

---

Document généré le 15/03/2017

# Comment interroger les instruments de recherche existants pour répondre aux revendications mémorielles : l'exemple de la traite et de l'esclavage

---

Agnès VATICAN

Cette intervention se propose d'illustrer un cas concret de reprise d'instruments de recherche, effectuée en réponse à une demande sociale particulièrement vive à Bordeaux, autour de la mémoire de la traite et de l'esclavage.

## Éléments de contexte

### *Le contexte bordelais*

Pendant longtemps la traite des Noirs n'a pas été un sujet à Bordeaux. Ainsi que le souligne Éric Saugéra dans son ouvrage *Bordeaux port négrier*, « ce n'est pas une lapalissade d'affirmer qu'à Bordeaux, la traite des Noirs a surtout intéressé les hommes qui s'y adonnèrent »<sup>1</sup>. La disparition de ce trafic au XIX<sup>e</sup> siècle a laissé la place à une méconnaissance générale, assortie de quelques mythes urbains tels que l'existence d'un marché aux esclaves place de la Bourse ou de caves reliées souterrainement à la Garonne dans lesquelles se seraient entassés des esclaves. Ces mythes ont d'ailleurs la peau dure puisqu'on en retrouve la trace dans la dernière édition du *Guide bleu* consacré à Bordeaux<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> SAUGÉRA (Éric), *Bordeaux port négrier. Chronologie, économie, idéologie, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions Karthala, 1995, p. 13 (nouvelle édition revue et complétée).

<sup>2</sup> *Bordeaux*, Paris, Hachette tourisme, 2006, p. 48 : « Cent cinquante mille esclaves noirs transitèrent au XVIII<sup>e</sup> siècle par le port de la Lune. »

Dès lors, on peut distinguer deux registres. Sur le plan universitaire et depuis l'ouvrage d'Éric Saugéra, le bilan de la recherche menée localement sur ces questions reste limité, à l'exception des travaux de Silvia Marzagalli, aujourd'hui professeur d'histoire moderne à l'université de Nice<sup>1</sup>. Par comparaison, le milieu associatif s'est montré le plus actif, dès la fin des années 1990, occupant un terrain qui apparaissait délaissé par les responsables politiques, comme par les milieux universitaires et culturels<sup>2</sup>. Ces associations, notamment Diverscités, revendiquent l'érection d'un mémorial et s'élèvent contre les noms de négriers (ou supposés tels) donnés à certaines rues. Depuis la fin des années 1990, la mémoire de la traite négrière est devenue un enjeu politique local tout en constituant le terreau privilégié de groupements mémoriels qui exigent un devoir de mémoire et repentance, au risque de « déployer une machine caricaturale du souvenir », selon les termes de l'anthropologue Christine Chivallon<sup>3</sup>.

### *Le contexte national*

La situation bordelaise ne doit pas être déconnectée de celle qui prévaut au niveau national où, dès les années 1990, des revendications mémorielles se sont fait jour. Le 23 mai 1998, plusieurs associations des Antilles et de Guyane organisent une marche silencieuse à Paris, qui rassemble 40 000 personnes se proclamant « filles et fils d'esclaves », et demandent que soit honorée la mémoire de leurs ancêtres par l'ensemble de la « communauté nationale ». S'ensuit le vote à l'unanimité de la loi Taubira, le 10 mai 2001, qui qualifie la traite négrière de crime contre l'humanité et demande d'accorder une place plus importante à cette histoire dans les programmes scolaires et de recherche, et de faciliter l'accès aux archives<sup>4</sup>. Ces manifestations sont à mettre en relation avec des mouvements internationaux s'exprimant notamment lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, organisée à Durban en 2001.

---

<sup>1</sup> Outre le travail déjà cité d'Éric Saugéra, on peut consulter la synthèse de Silvia Marzagalli parue en introduction de l'ouvrage *Comprendre la traite négrière atlantique*, Bordeaux, CRDP d'Aquitaine, 2009, 269 p. et cd-rom.

<sup>2</sup> Sur cette question, voir BONIN (Hubert), *Les tabous de Bordeaux*, Bordeaux, Éditions Le Festin, 2010, p. 13-23.

<sup>3</sup> Extrait d'une tribune libre de cette spécialiste de la mémoire de la traite, parue dans *Sud Ouest*, 29 juillet 2005, p. 2-9.

<sup>4</sup> Voir en particulier ASTÉGIANI-MERRAIN (Marie-France), COLONEAUX (Stéphane), LE JONCOUR (Estelle), MOIZANT (Michèle) et VOGUET (Daniel), « Mémoire de la traite négrière. Longue marche contre l'oubli », *Le Monde diplomatique*, novembre 2007.

En France, l'institution du Comité pour la mémoire de l'esclavage<sup>1</sup> découle de la loi Taubira. Créé par décret du 5 janvier 2004, il remet son premier rapport d'activité le 12 avril 2005. Ses propositions concernent l'enseignement, la recherche et la culture ; il suggère également une date de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions finalement fixée le 10 mai. Alors même que ce comité s'apprête à rendre ses travaux, une polémique très médiatisée est provoquée par les milieux associatifs ultramarins lors d'une vente d'archives privées organisée en janvier 2005 à Lyon et se rapportant, entre autres choses, à l'esclavage dans les colonies françaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'émotion relayée par les médias et des élus porte sur la crainte d'une dispersion d'un patrimoine important pour la connaissance de l'histoire de la traite et de l'esclavage et sur le désintérêt supposé de l'État sur le sujet. Ils réclament la préemption automatique de tous les lots ayant trait à l'esclavage, ce qui fut le cas pour une partie d'entre eux, au bénéfice notamment des Archives municipales de Bordeaux<sup>2</sup>.

## **Relecture des inventaires et médiation des fonds**

La position initiale des Archives municipales par rapport à ce sujet était relativement classique : les fonds étaient inventoriés pour la plupart, leurs instruments de recherche disponibles en salle de lecture et aucun problème de communicabilité ne se posait. Il revenait donc aux chercheurs de venir les exploiter, comme l'avait fait Éric Saugéra pour son ouvrage *Bordeaux port négrier*. Ainsi, pour les archivistes, la problématique n'était absolument pas comparable à celle qui faisait encore polémique dans les années 1990-2000 concernant l'accès aux sources de l'Occupation ou de la guerre d'Algérie, encore soumises à dérogation aux délais légaux de communicabilité et souvent mal inventoriées. Jean-Paul Avisseau, conservateur des Archives municipales jusqu'en 1999, soulignait en 2001 « qu'il existe des milliers de documents relatifs à l'esclavage qui ne parlent pas seulement des grandes familles de Bordeaux, mais aussi des petits bourgeois, car tout le monde a participé au trafic, d'une façon ou d'une autre,

---

<sup>1</sup> Voir le site : <<http://www.comite-memoire-esclavage.fr/>>. Il s'intitule désormais Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

<sup>2</sup> La vente portait sur des archives de la maison Lenicolais frères, négociants en toiles à Laval (Mayenne). Les Archives municipales ont pu acquérir de la correspondance adressée par des négociants bordelais à cette maison, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

parce que c'était rentable »<sup>1</sup>. Or, une politique active de collecte des fonds privés avait permis, et cela depuis bien longtemps, de faire entrer dans les archives bordelaises de nombreux documents ou fonds familiaux ayant un lien avec la traite négrière et l'esclavage. La consultation du *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, paru en 2007, peut permettre de s'en faire une idée, comme on le verra plus loin. Et cette politique d'enrichissement des fonds privés se poursuivait (et se poursuit encore aujourd'hui) avec notamment en 2002 le dépôt des archives de la famille Balguerie ou en 2003 l'acquisition d'un registre d'armement de navires négriers tout à fait remarquable en raison de la présence d'un tableau des opérations de troc sur la côte d'Angola.

Néanmoins, l'écho de ces revendications mémorielles parvenait aux Archives. Certaines associations locales essayaient d'obtenir notre caution scientifique pour dénoncer l'attribution de noms de « négriers » à des rues de la ville. Un lecteur se présenta également un jour pour vérifier si nous possédions dans notre bibliothèque une édition du *Code noir*. En juillet 2005, alors que les revendications locales se faisaient plus fortes, après la publication du rapport du Comité pour la mémoire de l'esclavage, la Ville de Bordeaux lança son propre comité de réflexion et de propositions sur la traite des Noirs à Bordeaux, présidé par Denis Tillinac. Les Archives municipales y furent associées mais le rapport rendu un an plus tard, à l'occasion de la Journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage (10 mai 2006) ne mentionnait pas d'action particulière les concernant<sup>2</sup>. Tout au plus pouvait-on relever que « le Port autonome et la Chambre de commerce ont mis et mettront leurs archives à la disposition d'éventuels chercheurs ». Les principales préconisations étaient la mise en place d'un élément visuel (plaque ou stèle) et celle d'un lieu pérenne consacré à la mémoire de la traite, finalement dévolu au Musée d'Aquitaine dont une partie des salles du parcours permanent, intitulées « Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage », fut refaite dans cette optique et inaugurée le 10 mai 2009. Aucun travail documentaire n'était donc envisagé, considéré sans doute comme peu porteur politiquement d'une réponse « grand public ».

Pourtant les sources d'archives constituaient un sujet plus complexe qu'il n'y paraissait au premier abord. Tout d'abord se posait la question de leur qualité et de leur volume. Éric Saugéra indique ainsi : « quant aux documents manuscrits, ils sont pour l'essentiel aux Archives départementales de la Gironde, mais leur intérêt ne soutient pas la comparaison avec celui qui prévaut aux Archives

---

<sup>1</sup> ESCARPIT (Françoise), « Bordeaux a la mémoire qui flanche », *L'Humanité*, 31 août 2001, p. 6.

<sup>2</sup> Disponible en ligne sur le site [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr)

départementales de la Loire-Atlantique »<sup>1</sup>. On rappellera à cet égard que des fonds importants ont disparu à Bordeaux : les archives du port, essentiellement l'Inscription maritime, ont brûlé lors d'un incendie en 1919, puis le greffe du tribunal de commerce fut presque entièrement détruit par les bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, comme le savent les spécialistes d'histoire économique, d'autres sources ont permis de suppléer ces disparitions et ont été utilisées notamment pour écrire l'histoire du commerce bordelais : c'est le cas des fonds de l'amirauté de Guyenne, de la chambre de commerce de Guyenne, des fonds notariés et des fonds privés que l'on trouve en abondance, en particulier aux Archives municipales de Bordeaux. De plus, la fréquentation des fonds que pouvait avoir l'archiviste, à l'occasion de classements ou de recherches, lui permettait d'attester de la multiplicité des traces laissées par les opérations de traite et le recours à la main d'œuvre servile.

Dès lors, l'interrogation était posée d'une analyse de l'ampleur de ces sources, destinée à mieux les faire connaître. En 2005, à la suite des préconisations du Comité pour la mémoire de l'esclavage et des polémiques autour de la vente lyonnaise, la Direction des archives de France annonçait la mise en œuvre d'un guide des sources consacré à la traite, à l'esclavage et à leurs abolitions. Cette proposition rejoignait les préoccupations des Archives municipales de Bordeaux et la nécessité qui leur était faite de répondre aux sollicitations locales qui ne manqueraient pas d'apparaître : même si le comité Tillinac n'avait pas intégré dans ses propositions un travail sur les sources d'archives, on pouvait légitimement penser que l'évolution de la position de la Ville, la présence d'universitaires locaux dans ce comité, la demande faite au Musée d'Aquitaine de réfléchir à un projet muséal autour des relations entre Bordeaux et le monde atlantique, pouvaient conduire à un intérêt renouvelé pour nos fonds d'archives.

#### *Réalisation du guide des sources*

Le choix fut fait dès l'origine d'une recherche approfondie, aussi bien pour les fonds publics que privés. À cet égard, on rappelle que le fonds ancien de la Ville de Bordeaux a été très fortement endommagé et bouleversé par un incendie dévastateur en 1862 et on souligne le nombre élevé de fonds privés de toute nature (plus de 240). La difficulté résidait dans le caractère souvent laconique voire très sommaire des inventaires, en dehors de ceux imprimés concernant la période révolutionnaire et d'une collection de « manuscrits », documents jugés

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 15.

particulièrement remarquables pour figurer dans un catalogue spécifique<sup>1</sup>. Au-delà, inventaires dactylographiés et fichiers manuels, dépourvus d'index, rendaient la recherche plus laborieuse.

Ce travail, réalisé pendant six mois par Jean-Cyril Lopez, assistant qualifié de conservation, déboucha sur la rédaction de vingt-quatre fiches de description de fonds, dont vingt-et-une correspondaient à des fonds privés. Il permit de constater les limites des analyses proposées et de l'indexation quand elle existait :

- pour les inventaires imprimés, dotés d'un index, on ne relevait que quelques entrées telles que « traite des Noirs », « nègres » ou « Noirs ». Pour aller au-delà, il fallait élargir aux termes de « colonies », « commerce », « Antilles » ou aux noms géographiques les plus significatifs, en premier lieu Saint-Domingue (qui fut la principale colonie en relation commerciale avec Bordeaux sous l'Ancien Régime) ;

- pour les inventaires dactylographiés, dépourvus d'index, la seule piste possible était le nom de famille, parfois associé à un nom de lieu significatif (Antilles, Saint-Domingue, etc.).

Le fonds Delpit, l'une des plus belles collections de documents conservés par les Archives, offre un exemple de ce travail d'analyse. L'inventaire indique :

- « 66 S 156 [...] NAIRAC – papiers de famille et papiers commerciaux (XVIII<sup>e</sup> siècle) »

La consultation du dossier permet de relever :

- « Compte d'armement du navire *Le Colibri* pour la côte de Guinée, 1749 ».

- « Projets d'armements pour la traite des nègres » (1792-1816), 6 p.

Ce travail de repérage détaillé, réalisé en ouvrant chaque liasse et en parcourant chaque registre susceptible d'apporter un élément intéressant a été extrêmement bénéfique. Il a permis, pour les articles concernés, de rédiger des analyses précises

---

<sup>1</sup> Il s'agit de :

- *Inventaire-sommaire des Archives municipales. Période révolutionnaire (1789 - An VIII)*, dir. Ariste Ducaunnès-Duval et Gaston Ducaunnès-Duval, Bordeaux, impr. G. Gounoulhou, 1896-1929, 4 vol.

- VÉDÈRE (Xavier), *Catalogue des manuscrits des Archives municipales*, Bordeaux, impr. Castéra, 1938.

intégrées au guide des sources. La rédaction de fiches de présentation de chaque fonds, répondant à la norme ISAD(G), a été un exercice de structuration des informations particulièrement bienvenu qui a donné lieu à des recherches sur l'historique des producteurs, destinées à éclairer le lien pouvant être fait entre ceux-ci et la présence dans leur fonds de documents relatifs à la traite et à l'esclavage. Le statut juridique de certains fonds privés a été précisé. Toutes ces informations sont venues abonder un projet d'état des fonds privés, destiné à une mise en ligne et à un signalement sur le portail BORA<sup>1</sup>.

Le premier résultat de ce travail fut la publication rapide du guide<sup>2</sup>, deux ans à peine après sa mise en chantier, et alors qu'il impliquait plus de 90 services d'archives y compris ceux des ministères de la Défense et des Affaires étrangères. Sa conception renouvelée, son approche plus accessible à un public éclairé, au-delà des seuls spécialistes, en font un outil extrêmement utile. Ainsi, les fonds des Archives municipales de Bordeaux sont plus facilement identifiables, en attendant de nouveaux outils de recherche. Cet aspect est d'autant plus important que de nombreux documents concernant les Antilles, voire l'Océan indien, se sont retrouvés dans les fonds bordelais par le biais des alliances et des réseaux familiaux. De ce point de vue, la mise en ligne ultérieure du guide permet désormais une consultation à distance<sup>3</sup>.

Pour les archivistes, les inconvénients de ce travail sont faciles à supposer. La qualité des inventaires mis à disposition des chercheurs n'a pas été améliorée, puisque ce sont le plus souvent des parties de fonds qui ont fait l'objet de cette reprise. De plus, et cela confirme les propos de Jean-Paul Avisseau, ces questions irradiant l'ensemble des fonds de l'Ancien Régime, sources publiques et privées confondues. Ainsi, encore aujourd'hui, de nouveaux documents qui auraient pu être signalés dans ce guide sont identifiés et répertoriés dans une liste à disposition des lecteurs, en attendant une éventuelle mise à jour du guide.

Parmi les bénéfices immédiats, ce nouvel instrument de recherche a permis de répondre de façon plus précise à des demandes particulières, notamment aux recherches menées pour la réalisation des nouvelles salles du Musée d'Aquitaine consacrées à « Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage » (2007-2009) ou à l'accueil de classes qui participaient à un « colloque des jeunes » consacré au même thème en 2008-2009. Ce travail fut également mis à profit par l'équipe chargée de réaliser pour le Centre régional de documentation pédagogique

---

<sup>1</sup> Base d'orientation et de recherche dans les archives, consultable en ligne : <<http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/>>

<sup>2</sup> SIBILLE (Claire), dir., *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, Direction des archives de France, La Documentation française, 2007, 625 p.

<sup>3</sup> <<http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr/>>

d'Aquitaine un ouvrage pédagogique paru en 2009<sup>1</sup>. Néanmoins, on doit souligner ici que ce signalement de sources, dont on pouvait penser qu'il susciterait un intérêt renouvelé des chercheurs, n'a pas semblé déboucher sur un développement notable de la recherche, en tout cas sur nos fonds<sup>2</sup>. En réalité, la plus forte attente est venue du monde éducatif dont on rappelle qu'il est désormais incité à enseigner de façon plus approfondie ces aspects de notre histoire.

*Les ateliers monumériques « traite, esclavage et abolitions »*

Dès 2008-2009, les Archives municipales de Bordeaux ont été sollicitées par le rectorat pour travailler avec le public scolaire sur le thème de la traite et de l'esclavage. Dans des conditions matérielles difficiles, faute de salle pour accueillir des groupes, un travail autour de la présence noire à Bordeaux a été engagé avec une classe de troisième venue en salle de lecture, en tout petits groupes, dépouiller des registres paroissiaux de baptême. Elle a présenté le résultat de ses recherches lors du « colloque des jeunes »<sup>3</sup> organisé au Musée d'Aquitaine en mai 2009. Constatant l'intérêt des enseignants et des élèves pour cette approche, et en particulier le choc singulier provoqué par la confrontation avec des documents originaux, une nouvelle offre pédagogique a été élaborée dans le cadre des parcours monumériques promus par la DRAC Aquitaine et le rectorat. Ces ateliers alliant patrimoine et nouvelles technologies sont conçus comme un parcours autour d'un thème incluant la visite de plusieurs institutions patrimoniales, une déambulation urbaine et un travail sur un corpus de documents numérisés débouchant sur une production multimédia. Ce n'était pas notre premier projet de ce type mais celui sur la traite négrière, mis en œuvre depuis la rentrée 2009, s'est avéré particulièrement attractif. Néanmoins, la première question qui s'est posée était de savoir comment présenter un corpus riche de plus d'une centaine de documents sélectionnés en collaboration avec un enseignant, issus de fonds très différents, privés, publics, manuscrits, imprimés et iconographiques. Après en avoir débattu entre nous, c'est tout naturellement que s'est imposée l'idée de décrire ces documents dans un instrument de recherche spécifique à cet atelier, offrant pour chaque document une description et une contextualisation (fonds, série). Ce choix a été fait pour des raisons techniques (facilité de mise en œuvre avec un outil d'aide au classement dont nous disposons déjà) mais également

---

<sup>1</sup> *Comprendre la traite négrière atlantique, Op. cit.*

<sup>2</sup> On peut d'ailleurs relever que parmi les lauréats du prix « Histoire de l'esclavage » décerné par le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) depuis 2005, aucun travail portant sur des sources bordelaises n'a été récompensé.

<sup>3</sup> Ces colloques sont inscrits au programme académique du rectorat de Bordeaux. Voir : <<http://www.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Fichiers/Pedagogie/DAAC/colloque-des-jeunes.pdf>>

scientifiques, afin de mettre les élèves dans la situation du chercheur face à un ensemble de fonds organiques, structurés selon le cadre de classement des Archives communales. Sur un sujet aussi complexe que celui proposé par cet atelier, compte tenu également de la richesse et de la multiplicité d'approches de nombreux documents, il nous semblait difficile de proposer une approche thématique qui serait trop réductrice. Un répertoire numérique, conforme à l'EAD, auquel sont liées les images des documents numérisés, a donc été réalisé et remis à chaque classe participante (sous format HTML pour faciliter la consultation). Les premiers résultats de ces ateliers seront mis en ligne à l'issue de l'année scolaire 2010-2011.

## **Conclusion**

Le travail réalisé par les Archives municipales autour et grâce au guide des sources, cette relecture d'instruments de recherche dont on rappelle volontiers l'hétérogénéité et aussi les faiblesses, constituent un exercice très bénéfique, tout autant au regard de notre propre pratique professionnelle qui a ainsi pu être renouvelée que vis-à-vis d'un plus large public, dans ce cas le public scolaire. La question restant posée face aux revendications mémorielles, dont le nombre et les objets peuvent se multiplier, est celle de notre capacité, voire même de notre intérêt, à y répondre. Néanmoins, il me semble que les services d'archives ne doivent pas constituer des sanctuaires ou des tours d'ivoire inaccessibles à la rumeur de l'époque. Ainsi, en pratiquant cette relecture des instruments de recherche, l'archiviste, qui reste là dans ses attributions professionnelles, contribue à ramener le débat du terrain de la mémoire vers celui de l'histoire, fondée sur une analyse des sources. Cette démarche se révélera à terme toujours bénéfique tant pour les spécialistes que pour un plus large public en quête de connaissance de son passé.

Agnès VATICAN  
Archiviste paléographe, conservateur en chef du patrimoine  
Directrice des Archives municipales de Bordeaux  
[a.vatican@mairie-bordeaux.fr](mailto:a.vatican@mairie-bordeaux.fr)